

Parution du rapport de l'Observatoire de sécurité des médecins pour 2018

Par Juliette Ribeiro, Avocat au Barreau de Paris

Créé en 2003 avec un double objectif de recensement des violences commises à l'encontre des soignants pour organiser la réponse ainsi que d'analyse et prévention, **l'Observatoire pour la sécurité des médecins a divulgué son [rapport annuel le 4 avril dernier](#).**

Cette année encore, l'étude menée par cet observatoire placé [sous l'égide du Conseil National de l'Ordre des Médecins](#), en partenariat avec l'IPSOS, fait état d'une **nette augmentation des actes de violence commis à l'encontre des médecins lesquels n'atteignent, pour 2018, pas moins de 1126 signalements, soit 9% de plus qu'en 2017.**

Le phénomène est généralisé sur tout le territoire national bien que **l'Île-de-France, les Hauts de France et l'Occitanie apparaissent comme les régions les plus affectées par ces violences.** Celles-ci se caractérisent essentiellement par des **violences verbales ou menaces** représentant 66% des signalements, devançant largement les vols (18%) les actes de vandalismes (8%) et les agressions physiques (7%).

On observe toutefois une **gradation dans la violence** puisqu'en 2018 ce ne sont pas moins de 3% des agressions commises au cours desquelles leur auteur, dans la majorité des cas le patient lui-même, a eu recours à une arme (couteau, cutter ou même arme à feu).

Les généralistes restent très largement les plus touchés par ces actes violents qui se produisent essentiellement en milieu urbain (54% en centre-ville et 20% pour la banlieue) et dans le cadre d'un exercice libéral en cabinet (79% contre 11% en établissement de santé).

Pourtant, plus de la moitié des médecins ainsi victimes ne déposeront ni plainte ni main courante.

Si ce nombre d'incidents est ainsi déjà très élevé et en constante augmentation, il ne traduit cependant pas la réalité des violences envers les médecins. **Le Conseil de l'Ordre déplore en effet l'absence de signalement systématique.**

Mobilisé pour soutenir ses médecins, **il en appelle désormais aux pouvoirs publics pour que soit prises des mesures efficaces permettant d'assurer une réelle protection des médecins,** complétant ainsi les mesures d'aide et d'accompagnement (numéro téléphonique d'écoute, bips de géolocalisation, application pour faciliter l'appel des forces de police) mises en place à l'échelon national ou local par l'Ordre des médecins et les conseils départementaux.